



## SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM DANS LES ECOLES DE TRELAZE

# INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

(mise à jour du 17 janvier 2023)

La loi du 20 août 2008 charge les communes d'organiser un service minimum d'accueil lorsque 25% des enseignants d'une école sont en grève.

### UN MOUVEMENT DE GREVE NATIONAL EST PREVU CE JEUDI 19 JANVIER 2023.

Le taux d'enseignants grévistes de l'école de votre/vos enfants n'atteignant pas les 25%, **l'accueil de tous les élèves, enseignant gréviste ou non, se fera dans l'école.**

**Les services périscolaires** (garderies matin et soir, TAP, restauration...) **étant aussi impactés par le mouvement de grève**, je vous invite à vous référer au tableau ci-dessous :

ECOLE	Temps scolaire	Restauration Scolaire	Services périscolaires
Ecole Gérard PHILIPPE Maternelle	Moins de 25% d'enseignants grévistes <b>Accueil à l'école de TOUS les élèves</b>	<b><u>PAS DE RESTAURATION</u></b> <b>(fin de l'école à 12h05)</b>	<b><u>PAS DE SERVICE PERISCOLAIRE</u></b> <b>(pas de garderie matin et soir)</b> <b><u>PAS DE TAP</u></b> <b>Pas d'accueil à l'après-midi</b>

**Lamine NAHAM,**  
Maire